



SENIORS GOLFEURS DE LA GIRONDE (SG33)

Association à but non lucratif : Loi du 1^{er} Juillet 1901.
Enregistrée à la Préfecture le 06 janvier 2010 sous le n°275 (JO. du 16/01/10) - Identification R.N.A. : W332009798
Cofondateurs : Jean-Claude POISSON et Jean-Bernard LEFEVRE



REGLEMENT DU TOURNOI 2026

Remarques :

La priorité d'inscription aux compétitions est donnée aux membres des SG33 **dans la limite des départs ouverts.**

Après l'inscription des membres SG33, et dans la limite des places encore disponibles, le registre peut être ouvert aux membres du golf d'accueil (cf §6) moyennant le règlement du droit d'inscription revenant à l'association).

Dans le cas d'une compétition sur deux jours et dans la limite des places disponibles, un même joueur peut participer à chacune des journées (cf §4 et §8 /3).

La feuille des départs est validée la veille par le délégué du club ou par l'un des organisateurs et consultable par chaque inscrit sur son espace personnel F.F.G.

L'inscription à une compétition donne accord de publication des résultats sur le site Internet de l'association <http://www.seniorgolfeursdelagironde.com>

► **1 LES DIFFERENTES SERIES :** **DAMES** (deux séries) : 0 à 28,4 - 28,5 à 36,4. **MESSIEURS** (trois séries) : 0 à 15,4 – 15,5 à 24,4 – 24,5 à 36,4.
(Classement en stableford pour toutes les séries)

► **2 LES DIFFERENTES PRIX :**
Séries DAMES : 7 premières au classement en Brut et 7 premières au classement en Net ;
Séries MESSIEURS : 15 premiers au classements en Brut et 15 premiers au classements en Net ;
Prix des fondateurs (pour le plus grand nombre de participations) : 10 premiers (H et F confondus) ;
Prix du couple (enregistré à l'inscription) : les 5 premiers couples sur leurs 10 meilleurs scores
le meilleur cumul de scores en Net, toutes séries confondues ;
Prix des vétérans (pour les plus de 80 ans) : cumul des 5 meilleurs scores en net (7 H et 3 F)
Prix du trou en 1 : récompense l'auteur de chaque trou en 1 réussi sur le tournoi 2026 ;
Prix de l'amitié Georges Cambuzat : scramble de fin d'année, les 10 premières équipes en Net.

Les prix seront remis à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en novembre 2026 au Pulmann de Bordeaux Lac (date exacte et lieu à confirmer)

► 3 CONDITIONS POUR ETRE MEMBRE DES SG 33 :

L'adhésion concerne les golfeurs ayant atteint l'âge de 50 ans pour les femmes et de 55 ans pour les hommes. L'adhésion est annuelle et court du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Ré-adhésions : Les membres déjà inscrits en 2025 sont prioritaires pour leur réinscription en 2026.

Début des renouvellements le 15/11/2025 (35 € de cotisation annuelle). La clôture des adhésions est impérativement fixée au 14/12/2025.

demandes hors délais :

1) Toute demande de renouvellement transmise entre le 15/12/25 et le 14/01/26 entraînera 40 € de frais d'inscription supplémentaires mais une nouvelle procédure de parrainage ne sera pas nécessaire.

2) L'absence de renouvellement à compter du 15/01/2026 équivaut à une démission de l'association. L'intéressé pourra se réinscrire l'année suivante en suivant les modalités d'une nouvelle admission entre le 15 décembre 2026 et le 14 janvier 2027 (avec demande de parrainage et frais de 1^{ère} inscription).

Premières adhésions : Les nouvelles demandes doivent obligatoirement être précédées d'une demande de parrainage auprès d'un délégué de club (la liste des délégués et leurs coordonnées figurent sur le site des SG33). Les premières demandes sont accordées dans la limite des places disponibles après la réinscription des anciens membres. Elles concernent prioritairement les licenciés d'un club de Gironde et par dérogation les membres des golfs situés hors département recevant nos compétitions.

Un contrôle est effectué à l'occasion de la demande de parrainage : les index supérieurs à 36,4 et les demandeurs non abonnés dans un club ne sont pas admis.

Les inscriptions démarreront en ligne le 15 décembre 2025 et seront closes le 14 janvier 2026. Elles seront étudiées en réunion de comité fin janvier et, selon leur ordre d'arrivée, acceptées dans la limite des places disponibles. Les nouveaux adhérents devront régler la somme de 75 € (40 € frais d'inscription + 35 € de cotisation). Dans le cas où leur candidature ne pourrait être retenue, cette somme leur sera restituée.

Les membres disposant d'une cotisation sur un golf figurant au calendrier des SG33 seront prioritaires par rapport aux demandeurs des golfs non visités.

► 4 INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS :

En fonction des clubs et du nombre de compétiteurs, une compétition peut être ouverte sur une ou deux journées.

Les compétitions de notre tournoi sont organisées en linéaire. Si les inscriptions ne sont pas assez nombreuses, un départ en shotgun est possible.

Les modalités d'inscription aux compétitions varient d'un club à l'autre. Elles sont précisées sur le calendrier 2026 en face de chacune des dates de compétition. Le registre des inscriptions est ouvert le lundi, à 8h00 si possible, et 15 jours avant la date fixée pour la compétition, que cette compétition ait lieu le mardi, le mercredi (ou un autre jour de la semaine exceptionnellement).

Un certificat médical valide est exigé.

Cas du joueur souhaitant participer aux deux tours d'une même compétition: son inscription à la deuxième journée ne pourra lui être confirmée par le club que s'il reste des places disponibles à l'issue de l'inscription des membres souhaitant participer uniquement à cette même journée.

Cas du joueur s'inscrivant aux deux journées d'une même compétition car il se trouve en liste d'attente sur son premier vœu : il appartient au joueur de se désister de son deuxième choix dès que son premier vœu est satisfait afin de libérer la place pour les suivants de la liste s'attente.

► **5 TARIFS :** Le GREEN FEE (avec le DROIT DE COMPÉTITION) est fixé à 40 €.

► 6 MODALITÉS DE JEU :

L'usage d'un télémètre est autorisé, celui de la voiturette sur justification d'un certificat médical. Le placement de la balle, s'il est autorisé, est spécifié sur la carte de score. L'usage du téléphone portable à des fins topographiques est interdit. Durant une compétition le téléphone doit être maintenu en mode silencieux.

L'inscription aux compétitions est réservée aux seuls membres de l'association. Toutefois, en cas de places disponibles, les clubs accueillants pourront ouvrir la liste à leurs propres membres, moyennant le règlement du droit d'inscription revenant à l'association.

Heure de départ : Les clubs restent seuls responsables de l'ordre et des horaires des départs auxquels les inscrits devront tous se conformer. Les participants se présenteront sur le tee de départ 10 min avant leur horaire de départ.

Temps de jeu : Prenez votre temps, pas celui des autres ! Afin de fluidifier le jeu, 3 règles sont adoptées : **Obligation de relever sa balle après dépassement du nombre de coups attribué en Net ; putter en continu sur les greens** et appliquer le « Prêt, jouez ».

TOUTE TRICHIE AVÉRÉE ENTRAÎNERA LA DISQUALIFICATION DE L'EPREUVE AINSI QUE LA RADIATION IMMÉDIATE DE L'ASSOCIATION. (L'intéressé(e) ne pourra prétendre à aucun remboursement, la cotisation restant acquise à l'association). **Conformément à la demande de parrainage signée par tout adhérent et à nos règles de fonctionnement, tout manquement à l'étiquette comme aux règles les plus simples de politesse pourra être rapporté au Bureau des SG33 qui se réserve la possibilité de statuer en conséquence.**

Cartes de score : Il y a une carte par joueur. Les cartes sont échangées au départ de la compétition, chaque joueur notant les scores d'un autre joueur. À la fin de la compétition, la carte de score dûment complétée, signée par le joueur et cosignée par le marqueur, doit être aussitôt remise à l'accueil. Le compétiteur est responsable de l'exactitude du score consigné pour chaque trou sur sa carte de score. S'il rend, pour n'importe quel trou, un score inférieur à celui réellement réalisé, il est disqualifié. S'il rend, pour n'importe quel trou, un score supérieur

à celui réellement réalisé, le score ainsi rendu est maintenu. Les cartes de score incomplètes ou présentant des surcharges non justifiées par le joueur et son marqueur ne pourront être prises en considération.

► **7 SCRATCHES** : Toute annulation de dernière heure est une incorrection vis-à-vis de vos partenaires et peut perturber le déroulement de l'épreuve . Il est impératif que les absences soient signalées au moins 24 h à l'avance en prévenant par courriel (trace écrite) à la fois le club organisateur et le délégué concerné. Leurs coordonnées figurent sur chacune des affiches de compétition de notre tournoi. En cas de désistement une fois la feuille de départ publiée, le joueur s'expose à la règle établie par la FFG.

Pour deux absences non justifiées, le bureau pourra prononcer la suspension temporaire du membre défaillant et la fin de son classement

► **8 Règles relatives aux classements et à la remise des prix :**

8/1 TOURNOI ANNUEL

- 1) Pas de changement de série durant le tournoi, chaque participant(e) est automatiquement inscrit(e) dans la série correspondant à l'index qui est le sien au démarrage du tournoi.
- 2) L'entrée au classement s'effectue lorsqu'un(e) participant(e) a réalisé 10 compétitions, les 5 meilleurs scores étant retenus.
- 3) Dans le cas d'une compétition organisée sur deux jours, un même membre peut participer à chacune des journées. Les deux résultats seront enregistrés et transmis à la F.F.G. mais seul le résultat de la première des deux journées sera pris en compte pour le classement de cet adhérent dans notre tournoi annuel. Pour le décompte total des participations, les deux journées d'une même compétition ne seront comptabilisées que pour une seule participation.
- 4) Si des participant(e)s totalisent le même nombre de points à l'issue du tournoi, la priorité sera donnée à celui ou celle ayant participé au plus grand nombre de compétitions.
- 5) Si un joueur ou une joueuse primé(e) est absent(e) lors de la remise des prix, son lot sera conservé par l'association pour les dotations de l'année suivante.
- 6) Le classement en brut prime sur celui en net et un joueur ne pas prétendre cumuler un prix pour son classement en Brut avec un autre prix pour son classement en Net .
- 7) La détention d'un pouvoir est seulement valable pour le vote de l'AG. Elle ne constitue pas une délégation de retrait des lots en lieu et place du mandant.

8/2 SCRAMBLE DE FIN D'ANNEE (Prix de l'amitié Georges Cambuzat) :

- 1) Le classement des équipes se fera uniquement en Net.
- 2) La règle du nombre de participations au classement individuel du tournoi est applicable pour départager les éventuels ex aequo.

► **9 RESPONSABILITÉS :**

Les responsables de l'Association sont des bénévoles, ils ne peuvent être tenus pour responsables des incidents ou accidents pouvant survenir durant ce tournoi. Leur responsabilité ne saurait être engagée.

Tout manquement au respect des organisateurs et des responsables ou des personnels des clubs et toute publication relative à l'activité de l'association effectuée sans le consentement préalable du bureau des SG33 pourra faire l'objet d'une sanction et entraîner la révocation de son auteur.

L'inscription aux compétitions de ce tournoi équivaut à l'acceptation de ces conditions et du présent règlement.